



**ARRETE DU MAIRE
Police Municipale**

Objet : Arrêté de circulation – Stationnement interdit avec mise en fourrière Place Louis FISCHER pour le nettoyage de la fresque.

ARR 2025-06-05-72-

Nous, Maire de la commune de Seloncourt,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2212-5, L 2213-1, L 2213-2, L 2215-4, L 2215-5, L 2216-1 et L 2216-2,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 411-1 et suivants,

Vu la demande formulée par les services techniques de la ville de Seloncourt,

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions nécessaires pour éviter tout accident ou incident lors du nettoyage de la fresque Henri FERTET sur la Place Louis FISCHER devant la mairie de Seloncourt,

--- ARRÊTONS ---

ARTICLE 1 : Le stationnement est interdit sur les 6 places de parking côté gauche de la Place Louis FISCHER durant le nettoyage de la fresque Henri FERTET par les services techniques de la ville de Seloncourt.

ARTICLE 2 : Par mesure de sécurité, le stationnement est interdit Place Louis FISCHER côté gauche le lundi 16 juin 2025 de 07 heures à 15 heures.

ARTICLE 3 : Des panneaux d'interdiction de stationnement interdit selon l'article R417-10 du Code de la Route et sera mise en place par les services techniques municipaux sous leur responsabilité.

ARTICLE 4 : Tout contrevenant se verra dresser un procès-verbal et le véhicule fera l'objet d'une mise en fourrière.

ARTICLE 5 : Monsieur le Commissaire Central de Police, Monsieur le Commandant de Gendarmerie ainsi que la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Seloncourt, le 5 juin 2025

Pour le maire, l'Adjoint à la voirie et la circulation

Monsieur ROBERT Jean-Marc

